

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00058
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000426
Commission	Aménagement - Urbanisme - Commerce		
Direction en charge	Foncier		
Objet	Bellevue le Mont - Convention d'Etude et de Veille Foncière avec Saint-Etienne Métropole et l'EPORA - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

Le secteur Bellevue Le Mont bénéficie d'une situation privilégiée, au sud de la ville de Saint-Etienne, entre la gare de Bellevue, la cité scolaire Honoré d'Urfé, la zone d'activités de la Chauvetière et La Cotonne. Cette opération d'aménagement représente une surface de 30,6 ha. Elle a été reconnue d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil Métropolitain du 03 Octobre 2019.

■ **Motivation et opportunité**

Les objectifs de cette opération d'aménagement sont de :

- Recréer un véritable quartier de ville à proximité de la gare et ainsi conforter le pôle de vie de Bellevue,
- Requalifier en profondeur et de façon durable ce secteur urbain sous valorisé,

- Tirer le meilleur potentiel des fonciers stratégiques qui pourraient fortement se valoriser, en raison de la présence d'infrastructures de transport,
- Assurer un déploiement de la gare sur ses deux faces et permettre sa traversée, notamment par les modes doux,
- Assurer des cheminements modes doux confortables, lisibles et sécurisés,
- Améliorer la visibilité et la desserte de ce site par tous les moyens de transports,
- Conforter le déploiement d'activités économiques et renforcer l'attractivité de la zone économique de la Chauvetière.

■ Contenu

La mise en œuvre de ce projet par Saint-Etienne Métropole nécessitera une phase de maîtrise foncière qui sera réalisée avec le concours de l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Une première convention d'études et de veille foncière entre la commune de Saint-Etienne et l'EPORA est arrivée à échéance le 12 Janvier 2019. Elle n'a pas fait l'objet d'actions ou d'acquisitions particulières pendant son déroulement.

Saint-Etienne Métropole souhaite mobiliser les compétences et le portage financier de l'EPORA pour le futur projet d'aménagement.

Dans un premier temps, la coopération entre l'EPORA et Saint-Etienne Métropole se traduit par l'instauration d'une convention d'études et de veille foncière qui missionne EPORA pour l'acquisition éventuelle de biens immobiliers pour le compte de la collectivité et la conduite éventuelles d'études en lien avec les tènements à acquérir (études de sols, diagnostics amiante des bâtiments, diagnostics déchets, diagnostics structure de certains bâtiments...).

La présente convention encadre le financement d'un coût global d'études estimé à 50 000 € HT et le remboursement par Saint-Etienne Métropole des frais engagés par l'EPORA d'un montant maximum de 25 000 € HT.

La convention concernant un secteur stratégique de développement urbain pour la ville de Saint-Etienne, il est proposé que l'Assemblée communale approuve cette convention et autorise le Maire à en être signataire, ce afin de pouvoir disposer d'une information complète sur le développement des études. La signature de cette convention n'emporte aucun engagement financier pour la Ville de Saint-Etienne.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		0,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'études et de veille foncière à intervenir entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne et l'EPORA,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIERI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU